



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2018 - 58		
Avis direct (expert délégué) Date : 05/12/2018	Objet : dépose de 2 nids d'Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>) présents sur la façade d'une maison sur la commune de Chaligny (54)	Avis : favorable

Contexte

La demande concerne la dépose de 2 nids d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) présents sur la façade d'une maison 3 rue des Lombards à Chaligny (54).

Le propriétaire M. Didier VANCON, un particulier, remet en état la façade de sa maison dans le cadre d'une vente et la dépose des nids est nécessaire pour la réalisation des travaux de ravalement de façade entre le 15 novembre 2018 et le 31 janvier 2019.

La mesure compensatoire, à savoir la mise en place de deux nids artificiels, sera mise en œuvre avant le retour des hirondelles en 2019 sur le garage situé en face de la maison suite aux conseils de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Question au CSRPN

Le projet de dépose des nids d'Hirondelle a-t-il un impact sur la population de l'espèce ?

Supports de réflexion

- Cerfa n° 13 614*01 en date du 19 octobre 2018 ;
- Dossier de demande de dérogation en date du 29 juin 2018 ;
- Courriel d'engagement pétitionnaire en date du 16 novembre 2018.

Analyse du CSRPN

Expert-délégué : Bruno FAUVEL

Vu les engagements du demandeur, ce dossier est acceptable et doit permettre le retour de l'espèce au printemps 2019.

Avis du CSRPN

Avis favorable

Bruno FAUVEL
Expert-délégué, vice-président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est